

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2024



Nomenclature : 5.2
2024/44

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 3 octobre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers absents représentés : 6
Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir Sylvie CASTEL), BOGAERD Eric (pouvoir Laurent POUILLART), DESMARESCAUX Martine (pouvoir Marion DUBOIS), ROBIL Raphael (pouvoir Antoine SILVESTRI), FIQUET Alain (pouvoir Pascal Boileau) et LEQUIEN Valéry (pouvoir Marin DEVILDER).

Etaient absents : LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique

POINT N°03 : Approbation du procès-verbal du 26 juin 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil du 26 juin 2024.

Vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Marin DEVILDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 20 juin 2024 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 6

Nombre de conseillers absents : 1

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin à partir du point 2, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaëlle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry et LEFEBVRE Ludovic à partir du point 2.

Etaient absents excusés représentés :

BOILEAU Pascal (pouvoir Benjamin DUMORTIER), SILVESTRI Antoine (pouvoir Nadia COURBEZ), THOREL Mireille (pouvoir Marion DUBOIS), CORNE Adeline (pouvoir Marin DEVILDER), ROBIL Raphael (pouvoir Renaud ENNIQUE), et JANVIER Dominique (pouvoir Ludovic LEFEBVRE).

Etait absent : BOGAERD Eric.

Monsieur le Maire, en qualité de président de séance, ouvre cette dernière à 19 heures.

Il cède la parole à Monsieur Laurent POUILLART, plus jeune d'âge de l'Assemblée, pour l'appel nominal des membres.

Après l'appel des membres du conseil, il a été dénombré 18 conseillers présents, 4 membres absents excusés représentés et 5 conseillers absents.

L'appel étant réalisé, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Il procède à la lecture de l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

01) Désignation du secrétaire de séance

02) Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

03) Information sur les projets en cours

04) Approbation du procès-verbal du 15 avril 2024

05) Information sur l'exercice des délégations

06) Convention Eco pâturage

07) Convention de servitudes avec Enedis pour la viabilisation des parcelles rue JB Lebas

FINANCES

08) Subventions exceptionnelles aux associations

01) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande s'il y a un volontaire pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur Renaud ENNIQUE, le Conseil Municipal le désigne à l'unanimité, en cette qualité, conformément à l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

Vote

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

02) Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrivée de Messieurs DEVILDER et LEFEBVRE.

Monsieur le Maire, en sa qualité Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault en charge de l'aménagement du territoire, du SCOT et du PLUi, présente le PADD de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Il est accompagné de Monsieur Bohin, chef de projet PLUi à la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Il explique à l'Assemblée que le PADD définit la stratégie d'aménagement du territoire en fixant les intentions préalables à la rédaction des pièces constitutives du PLUi.

Il appuie sa présentation en commentant le document ci-dessous :

DEBAT DU PADD EN CONSEIL MUNICIPAL



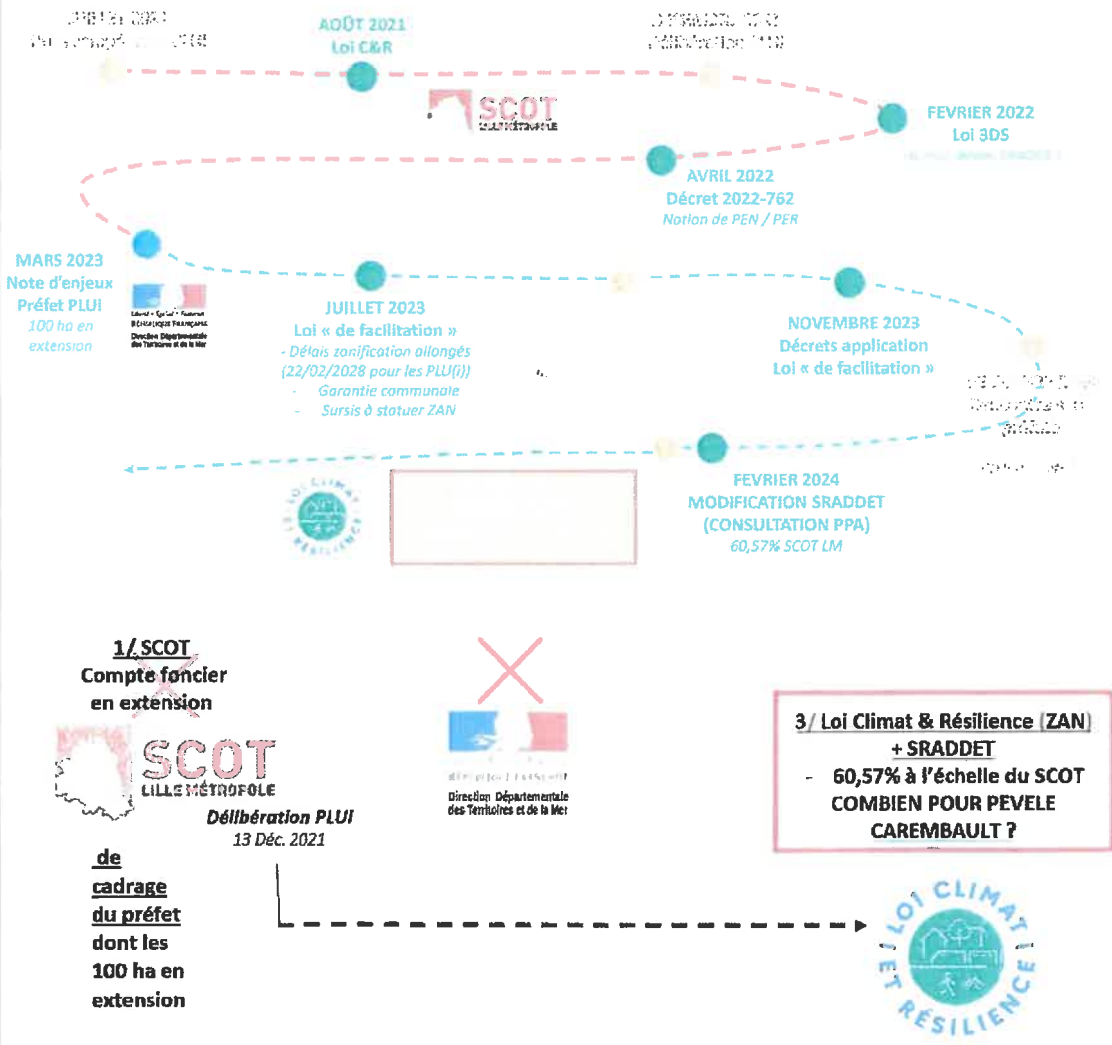
Monsieur le Maire précise que l'Etat, avec la loi "Climat et résilience", a défini un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050. La première étape consiste à diviser par deux le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) à l'horizon 2031. La deuxième vise à atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) (solde entre les surfaces nouvellement artificialisées et les surfaces rendues à la nature) entre 2031 et 2050.

Le STRADDET est le schéma régional prescriptif et intégrateur. C'est le document qui fixe les grandes orientations et identifie les surfaces d'artificialisation des projets régionaux.

Globalement la Région retient, pour ses projets, une artificialisation de 20% ce qui contraint les communes à réduire cette dernière de 60%.

Le SCOT, établi à l'échelle de la MEL et de la CCPC, doit donc respecter cet objectif de

réduction de 60%. Lorsque la MEL aura identifié ses objectifs, la CCPC via son PLUi connaîtra le sien.



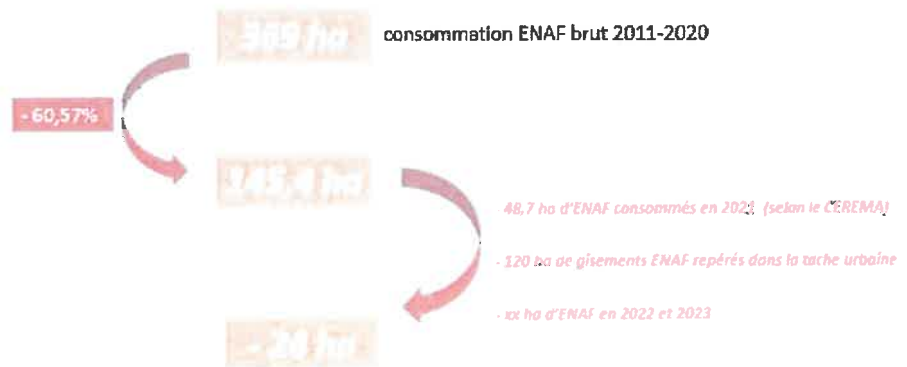
- **Les délais d'élaboration des documents (ayant déjà été par deux fois reportés) :** Les **SRADDET** devront entrer en vigueur avant le **22 novembre 2024**.
 - L'entrée en vigueur du **SCoT** avant le **22 février 2027**.
 - **PLU** avant le **22 février 2028**.
- **Les sanctions :** LOI n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux
 - **Si le SRADDET n'entre pas en vigueur le 22 novembre 2024 :** Les **SCoT** doivent engager une procédure tendant à intégrer l'objectif national de réduction de moitié de la consommation foncière
 - **Si le SCoT n'entre pas en vigueur avant le 22 février 2027 :** Les ouvertures à l'urbanisation seront suspendues
 - **Si le PLU « climatisé » n'entre pas en vigueur avant le 22 février 2028 :** Aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans les zones **AU** des PLU jusqu'à l'entrée en vigueur du PLU.

UN CADRAGE QUI A RECEMMENT EVOLUE

Monsieur le Maire confirme que le délai de février 2028 est un impératif sous peine de ne plus pouvoir ouvrir de zones AU.



Le référentiel pris en compte par le CEREMA a été établi à partir des fichiers fiscaux alors que certains biens ne sont pas soumis à l'impôt.



CONSTAT #2 : Plus d'extension possible pour 2021-2030

Le SCOT définira la répartition entre la MEL et la CCPC des artificialisations possibles. Elle pourrait être de 350ha pour la MEL et 145ha pour la CCPC.



« -60,57 % » = peut évoluer car c'est un objectif donné par le SRADDET au SCOT de Lille

⇒ Répartition 50/50 entre la MEL et la CCPC = incertaine

CONSTAT #3 : Un cadre légal qui peut encore évoluer



**Rappel de la demande des communes en extension
urbaine (Hors T.U) :**

**232 ha d'extensions souhaitées dont :
149 ha aux PLU en vigueur en 1AU et en U**

CONSTAT #4 : Plus d'extension possible pour 2021-2030

Monsieur le Maire confirme donc que les communes doivent revoir leur prétention à extension à la baisse.

2. LE PLUI DEPUIS 2022

- 1er juillet 2021 = transfert de la compétence + conseil communautaire du 21 juin 21 = charte de gouvernance
- Conseil du 13 décembre 2021 = délibération de prescription du PLUI
- Début des ateliers de travail repartis en 5 secteurs « de proximité », 5 élus référents ont été choisis pour représenter leur secteur. Ainsi Pevalé Carembault, assisté de l'agence d'urbanisme de Lille, a animé 16 réunions réparties sur le territoire sur le sujet du foncier. A l'issue de ces ateliers, les communes sont invitées à ouvrir un débat au sein de leur conseil municipal sur leurs perspectives démographiques à un horizon de 15 ans.
- En supplément de ces réunions, trois ateliers thématiques ont été organisés pour aider les communes dans leurs réflexions sur les thèmes de l'environnement, le développement économique, l'habitat et la démographie.
- Février 2023 = Organisation des réunions publiques par thématique. Environ 250 habitants y ont participé
- Juin 2023 = organisation d'un atelier thématique sur la conservation du patrimoine pour les 38 communes + 38 réunions sur le foncier et le repérage du gisement (1 par commune)
- Septembre 2023 = 1 cotech de suivi avec les personnes publiques associées
Soit 45 réunions en 2023

3. REAFFIRMER LES BESOINS DE NOTRE TERRITOIRE

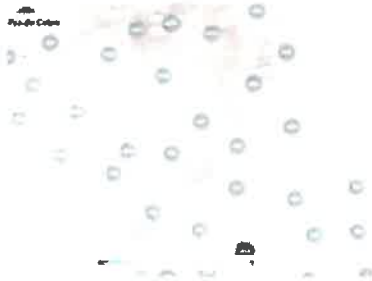
Diminution de la taille des ménages





BESOIN #1 :

Une structure du parc de logements qui pose la question de sa diversification :
BESOINS EN PETITS LOGEMENTS ET EN DENSITE
BESOINS EN LOGEMENTS ET STRUCTURES ADAPTEES POUR LE VIEILLISSEMENT



Un contexte d'attractivité qui s'illustre par une augmentation des prix et qui pose la question des familles en capacité d'accéder à la propriété sur le territoire ce qui accélère le vieillissement de la population



Plus de **75 %** des logements occupés par des propriétaires



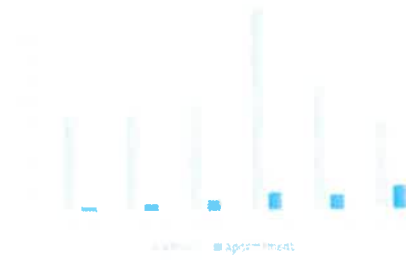
Plus de **50%** des ménages correspondant aux critères de revenus pour entrer dans un logement social Intermédiaire



BESOIN #2 :

BESOINS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES

logement
construits il y a plus



BESOIN # 3 :
BESOINS EN AIDE A LA REHABILITATION DES LOGEMENTS

4. UN PREMIER CADRAGE AVAIT ÉTÉ FAIT.....

ACCESSIBILITE ROUTIERE ET TRANSPORT EN COMMUN

ENVIRONNEMENT

- Atlas biodiversité / faune flore
- Zones à fort enjeu AAC/ Humide

LES BESOINS REELS D'EXTENSION DES ACTIVITES HISTORIQUES

Quantifier les besoins réels en matière de patrimoine

- Extensions déjà prévues dans les PLU ou nouvelles ouvertures ?

BIEN-ÊTRE ALIMENTAIRE

- **Martières, Broye, Moulin**

- **Toutes**

AGRICULTURE

- Trésorer le foncier agricole

LES DYNAMIQUES PASSES

- L'évolution **DEMOGRAPHIQUE** passée :
 - Perte d'habitants vs forte croissance de la pop.
- La consommation **FONCIERE** passée depuis le **SCOT 01/2015** :
 - Modérée vs rythme d'étalement urbain important

LES DYNAMIQUES FUTURES

- Révolution **DEMOGRAPHIQUE** anticipée
 - Positionnement sur un scénario bas, tendanciel, haut ou encore supérieur ?
- La consommation **FONCIERE** projetée
 - Extensions justifiées au regard des objectifs démo. et de logements ? Des potentiels dans la tache urbaine ?
 - Extensions déjà prévues dans les PLU ou nouvelles ouvertures ?
 - Compte Foncier Résidentiel / Mixte respecté ?

LE STATUT DES COMMUNES

- Villages durables, villes relais, villes d'appui

ENVIRONNEMENT

- Atlas biodiversité faune flore
- Zones à enjeu AAC/humide

LE STATUT DES PLU et avancée des projets communaux

- **PLU anciens** vs **PLU récents**
 - Compatibilité au SCOT post 2017
 - Validation récente ou non de l'Etat
 - « coups-partis »

AGRICULTURE

2 TERRITOIRES DE PROJET

NECESSITE DE REpondre AUX BESOINS = AJOUTS DE NOUVEAUX CRITERES DEMANDES

• **Limitation de l'étalement urbain** pour éviter l'engorgement des axes routiers.

• **Renforcement de la cohésion sociale et intergénérationnelle**

• **Logement abordable et écoresponsable** : projet passif ou bas carbone...

• **Limitation de l'étalement urbain** pour éviter l'étalement urbain et limiter la consommation d'espace agricole

• **Logement abordable** : des logements de qualité et de produits

Globalement, le travail réalisé par secteur, par ateliers thématiques avant d'être spécifique à chaque commune a demandé l'organisation de 45 réunions.

5. LE CONTENU DU PADD

L'analyse des caractéristiques des logements de Cysoing fait apparaître :

- 25% de logements sont occupés par une seule personne
- 30% des logements sont occupés par des ménages sans enfant
- 2/3 des logements ont plus de 3 chambres
- Une baisse significative de l'occupation par de jeunes ménages
- Une hausse des personnes ayant plus de 60 ans
- 75% des logements sont occupés par des propriétaires.

La ville a globalement besoin de plus de petits logements qui, de plus, doivent être accessibles.

Pour arbitrer les demandes d'extension des différentes Communes, des critères ont été retenus comme l'activité économique, la qualité de l'habitat, s'il s'agit d'une ville d'appui,...etc

AXE 1 / UNE RURALITE ASSUMEE...

AXE 2 / ...POUR MIEUX PROTEGER DES RISQUES

AXE 3 / UN MAILLAGE EQUILIBRE DE VILLES ET VILLAGES MIS EN MOUVEMENT PAR LES MOBILITES

AXE 4 / POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE PEVELOISE

....AGIR PAR LA PLANIFICATION POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Monsieur LEQUIEN s'interroge sur les possibles impacts sur les projets communaux. Monsieur le Maire lui répond que les surfaces constructibles doivent être réduites même si le PLU communal était déjà économe en la matière.

Monsieur LEFEBVRE fait remarquer que l'ajout de logements risque de pénaliser encore la circulation qui lui semble déjà saturée. Monsieur le Maire partage avec l'Assemblée le fait que les derniers comptages de véhicules sur les départementales font état de moins de 8 000 véhicules jour alors que précédemment, ces comptages avaient relevé 12 000 véhicules jour. Il confirme également que l'évolution de nos pratiques professionnelles avec le télétravail ou le co voiturage permet d'alléger la circulation. N'en demeure pas moins que les voies sont, à certains créneaux et certains jours de l'année, saturées effectivement.

Monsieur DEVILDER se demande si l'extension du système de location de vélos sur le mode de l'offre de la MEL n'améliorerait pas la fluidité du trafic.

Monsieur LEFEBVRE partage cette idée en y ajoutant la nécessité d'installer des zones de stockage sécurisées.

Monsieur le Maire confirme l'existence d'un garage à vélos aux 4 cantons dont la capacité est intéressante mais qui nécessite un abonnement V'lille.

Madame CASTEL informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux de requalification du centre-ville, 8 arceaux à vélos seront installés sur la place de la République et que d'autres le seront sur le parvis du nouvel hôtel de ville. Le taux d'occupation de ces équipements sera surveillé de sorte qu'une adaptation sera possible selon l'usage.

AXE 1 / UNE RURALITE ASSUMEE...

Conserver le caractère agricole du territoire

Assurer la préservation du cycle de l'eau pour mieux protéger la biodiversité et les ressources naturelles

Protéger les espaces à enjeux environnementaux et écologiques

Articuler les séquences paysagères pour (re)découvrir le territoire

Valoriser le patrimoine bâti et être attentif à l'inscription des projets dans le territoire

AXE 2 / ...POUR MIEUX PROTEGER DES RISQUES

Respecter les dispositions des PPRI et intégrer l'ensemble des outils ayant une portée informative face au risque inondation

Porter à connaissance les autres risques et nuisances identifiés (retrait gonflement des argiles, cavités souterraines, risques industriels; infrastructures bruyantes...) avec pour but de ne pas les amplifier, voire les réduire vis-à-vis de la population.

Limiter la consommation et le coût énergétique par des choix en matière de déplacement, de développement urbain et la mise en place de bonnes pratiques :

Favoriser les méthodes de diminution des déchets et encourager la méthanisation :

Veiller au niveau de sécurité des sites industriels et ~~sevesp~~, des voies de communication et des abords de chantier
Le bruit et la qualité de l'air pris en compte dans les politiques d'aménagement

AXE 3 / UN MAILLAGE ÉQUILIBRÉ DE VILLES ET VILLAGES MIS EN MOUVEMENT PAR LES MOBILITES

Améliorer la qualité de vie des habitants et pérenniser l'attractivité de la pevele carembault

Organiser spatialement le développement du territoire

Répondre qualitativement aux besoins en logements pour chaque public

Bénéficier d'équipements et de services attractifs nécessaires a la vie quotidienne et en permettre l'accès à tous (anticiper les besoins en équipements pour mieux cibler leurs aménagements)

Faciliter les déplacements pour tous en développant les mobilités alternatives

Anticiper le volet foncier

AXE 4 / POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE PÉVÉLOISE

Conforter la politique d'accueil économique durable dans un large panel d'activités et ce afin de permettre « un parcours résidentiel » des entreprises tout en se tournant vers les nouveaux modes de travail

Accompagner le développement et la mise en valeur de secteurs identifiés comme les forces du territoire

Répondre aux besoins des consommateurs en développant l'économie résidentielle

Le 4^{ème} axe doit permettre le maintien voir le développement des emplois localement. Monsieur le Maire rappelle, à cette occasion, que la réflexion est toujours en cours pour offrir, en mairie centre, une plateforme de co working.



Comme vu précédemment, le respect de l'échéance de février 2028 est une nécessité. Monsieur LEFEBVRE s'interroge sur l'incidence des élections en cours sur la loi et ses délais d'application. Monsieur le Maire pense que les enjeux sont aujourd'hui mondiaux et dépassent donc le cadre national. Il rappelle que l'accumulation des gaz à effet de serre s'est largement accélérée depuis le 19^{ème} siècle ; en 2018, elle était de 55 milliards de tonnes de CO2 ce qui est 1000 fois supérieur aux émissions il y a 200 ans.

Il informe les membres de l'Assemblée que lorsqu'il fait plus de 56 degrés au sol, les trains ne peuvent plus circuler et nous sommes à 3 degrés de cette limite.

Monsieur LEFEBVRE fait remarquer que l'aménagement de la zone d'activité a conduit à éliminer des arbres. Monsieur le Maire confirme que des compensations ont été mises en œuvre avec des plantations 3 fois supérieures.

Au débat sur les responsabilités nationales dans les émissions, Monsieur le Maire précise qu'un européen émet, en moyenne, 8t/an de gaz carbonés, un américain 2 à 3 fois plus alors qu'un indien en émet 400Kg.

Le pays qui détient le triste record en terme d'émission de gaz à effet de serre reste les Emirats arabes unis avec la ville de Dubaï.

Le débat s'achevant, Monsieur le Maire remercie Monsieur Bohin qui quitte l'Assemblée.

03) Informations sur les projets en cours

Monsieur le Maire passe la parole à Madame CASTEL qui fait le point sur les travaux en cours :

- Les travaux d'aménagement du parc s'achèvent avec l'engazonnement. Le décalage du chantier en lien avec les conditions météorologiques très défavorables a malheureusement largement impacté l'organisation des événements festifs programmés par la Ville.
- Les travaux du centre-ville avancent au rythme annoncé ; le pavage de la place de la République continue. La rue Gambetta passera en sens unique de circulation dans le sens Peuvil- Baisieux dès le 8 juillet prochain. Les travaux ne s'interrompent pas en août. Le quai bus rue Allende sera ainsi réalisé en août.
- Le retour du marché hebdomadaire sur la place pourrait intervenir courant sept-début octobre. Une réunion est programmée le 01 juillet avec les commerçants.
- Madame CASTEL précise imposer à l'entreprise de garder un maximum de places de stationnement lors de chacune des étapes des travaux. Monsieur LEFEBVRE fait remarquer que les commerçants occupent souvent des places de stationnement qui devraient être réservées à leurs clients. Monsieur le Maire en a conscience. Monsieur BLED, policier municipal sera plus sévère avec le respect de la zone bleue à l'achèvement des travaux.

Monsieur le Maire relate à l'Assemblée que le jury du concours Villes et Villages Fleuris a réalisé sa visite d'inspection le 4 juin dernier. Cette visite s'est bien passée et nous avons, désormais, de vrais espoirs d'obtenir, enfin, une première fleur. Il remercie Madame CASTEL et l'équipe espaces verts qui ont fourni de gros efforts et un travail de grande qualité.

Madame CASTEL distribue, à chaque membre de l'Assemblée, la copie du livret rédigé à l'occasion de la visite. Il s'agit d'une synthèse intéressante qui met en perspective les projets de la municipalité et les réalisations en cours.

Monsieur le Maire rappelle les élections ce week end.

Il confirme également le lancement de la campagne de stérilisation des chats errants.

La campagne de recensement démarrera, quant à elle, en janvier 2025 (du 7 janvier au 5 février).

Il partage avec l'Assemblée la bonne nouvelle de l'obtention de la DETR à hauteur de 200 000€.

Monsieur LEFEBVRE demande la procédure de ramassage des anciens bacs de tri. Monsieur le Maire lui confirme que le plus simple est d'écrire au service déchets de la CCPC.

S'agissant d'informations, aucun vote ne clôt ce point.

04) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2024

Le Conseil Municipal examine le procès-verbal de la séance du Conseil du 15 avril 2024 et délibère en vue de son adoption.

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur sa rédaction.

Aucune remarque ou complément n'étant présentée, le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Vote :

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

POINT N°05 : Information sur l'exercice des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Pour la commande publique :

- Marché de la réhabilitation de la salle de sport William Penny Brookes :
 - Signature du Décompte Général Définitif de l'entreprise SAS STTS attributaire du lot 2 « Sol parquet sportif »,
 - Signature de l'avenant n°3 avec l'entreprise SAS EIN attributaire du lot 4 « Courant fort » pour la réparation des liaisons d'éclairage suite à la dégradation de câbles par la société CATHELAIN pour un montant de 2 649,65€ TTC
 - Signature du Décompte Général Définitif de l'entreprise SAS EIN.
- Marché d'Aménagement du parc du château de l'Abbaye de Cysoing :
 - Signature de l'avenant n°4 avec l'entreprise TERIDEAL HAUTS DE FRANCE attributaire du lot 1.
 - L'avenant n° 4 régularise :
 - les adaptations aux contraintes et les décisions modificatives prises en cours de chantier . Elles portent principalement sur les points suivants :
 - Modification du nivellement du parvis pour optimiser l'évacuation et la récupération des eaux de pluie du bâtiment et pour prendre en compte les données non connues au moment de la consultation des entreprises (suppression du caniveau fente, modification des emmarchements, ...),
 - Intégration des deux places de stationnement PMR au traitement de l'allée centrale (pavés en pierre naturelle au lieu de pavés béton à joints engazonnés),
 - Traitement de la voie verte en continuité des allées du parc (remplacement des voliges métalliques par des voliges en bois et du revêtement en émulsion gravillonnée par du sable stabilisé),
 - Drainage des abords de la pyramide rendu nécessaire par l'état du sous-sol.
 - Rectification du tracé des allées qui prolongent l'avenue Louis XV pour intégrer les regards liés à l'opération SOFIM non relevés sur les plans de géomètre,
 - Adaptations du plan de plantation en fonction des nivellements finaux (simplification) et des choix faits en pépinière (enrichissement de la palette végétale arborée).

Il intègre également des travaux supplémentaires liés à des adaptations programmatiques souhaitées par la Ville, en particulier :

- La pose de jeux et agrès supplémentaires qui complètent la palette programmatique du parc,
- L'élargissement du chemin entre les Nomères et les Viviers pour faciliter l'organisation des manifestations dans le parc.

Cet avenant conduit à une augmentation du marché de 77 753,57€ TTC et porte le délai d'exécution de 16 à 18 mois.

Cumulé avec les avenants précédents, il porte le marché à un montant de 821 773,49 € HT ou 986 128,19€ TTC, soit une augmentation globale de 15, 99 % par rapport au marché initial. Cette augmentation globale concerne cependant des rubriques différentes distinguées

par le code de la commande publique.

En effet des travaux ont été imposés par des contraintes techniques imprévisibles au moment de l'organisation de la consultation. C'est le cas en particulier de :

- La découverte d'une cuve de fioul sous le futur parvis qu'il a fallu dépolluer et combler (avenant n°1 pour un montant de 13 952,90 € TTC). En réponse à la question de Monsieur LEFEBVRE, Monsieur le Maire confirme que cette cuve devait, vraisemblablement être utilisée par les habitants du château pour chauffer le bâtiment,
- La mise en place d'une station de relevage malencontreusement positionnée en fin de chantier d'aménagement du bâtiment dans l'axe de circulation qui a imposé un dispositif de « camouflage » sous la forme d'un banc et d'une terrasse en bois (avenant n° 3 pour un montant de 12 391, 20 € TTC),
- La découverte d'un réseau électrique (éclairage de la pyramide) situé à très faible profondeur qu'il a fallu enterrer pour mise aux normes (avenant n° 3 pour un montant de 4 616,40 € TTC)
- La découverte d'une fosse liée au fonctionnement des anciens bungalows démolis qu'il a fallu abaisser et mettre en sécurité (avenant n° 4 pour un montant de 1 232 € TTC)
- La découverte de terrains de remblais en sous-sol de mauvaise qualité autour de la pyramide qui a nécessité la pose d'un drain périphérique (avenant n° 4 pour un montant de 6 618,60€ TTC).

L'ensemble de ces travaux modificatifs intervenus sur le fondement de circonstances imprévues représente un budget de 38 811.10€ TTC soit une augmentation de 4,56 % qui entre dans le cadre de l'article R. 2194-5 du code de la commande publique.

Le reste (86 495,71€ HT ou 107 394,85€ TTC) qui concerne des modifications non substantielles représente 11,43 % du marché initial et reste dans la limite des 15 % indiquée par l'article R. 2194-8 du code de la commande publique qui réglemente les modifications financières autorisées par avenant.

- Marché de réhabilitation et extension du château de l'Abbaye en pôle Hôtel de Ville et médiathèque :
 - Signature du Décompte Général Définitif de l'entreprise ORONA attributaire du lot 6 « ascenseur ».

S'agissant d'une information aucun vote ne clôt ce point.

POINT N°06 : Convention Eco pâturage

La Ville souhaite poursuivre l'entretien de ses parcelles libres de grande taille par éco pâturage. Cette pratique ancestrale est, en effet, totalement respectueuse de l'environnement et participe à la préservation de la biodiversité. Elle permet d'éviter le recours à l'entretien mécanique et à l'usage de produits phyto sanitaires. Elle concourt donc ainsi à la réduction de l'empreinte carbone tout en améliorant la qualité des sols par fertilisation naturelle.

De plus, cette pratique induit une maîtrise budgétaire pour la Commune et peut apporter, à un éleveur, une autonomie fourragère synonyme d'économie et d'amélioration qualitative de la pratique agricole. Outre les bienfaits environnementaux, l'accueil d'animaux en ville permet de sensibiliser le public à la préservation de la nature et de le reconnecter à celle-ci. Enfin, l'éco pâturage sert de supports pédagogiques, renforce le lien social entre habitants et anime le territoire.

Le projet reposait précédemment sur une association qui n'a pas pu être créée. Les moutons qui paissaient sur les parcelles de la Ville se sont reproduits au point d'être en surnombre et de devoir être alimentés par apports extérieurs. Il est donc paru opportun de contacter des éleveurs ovins. L'un d'entre eux, Monsieur Richard est intéressé par le projet. Il accompagne le propriétaire actuel pour replacer ses animaux afin de les remplacer par son troupeau qui bénéficie des labels « élevage biologique » et « élevage plein air intégral ». L'éleveur s'engage à respecter des temps de jachère pour permettre le renouvellement des sols. Il adaptera le nombre de bêtes aux surfaces mises à disposition et les gèrera totalement. Les terrains concernés se situent sur le Melchamez, le bassin de tamponnement de la zone d'activité ou encore le jardin de l'Abbaye. Monsieur le Maire confirme que nous garderons quelques bêtes pour réaliser de l'éco pâturage à l'école YAB et dans le parc du château.

La finalisation du projet requiert la signature d'une convention entre les parties afin de définir leurs engagements et responsabilités respectives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N°07 : ENEDIS convention de servitudes rue Jean Baptiste Lebas

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'Enedis intervient dans le cadre des travaux de viabilisation des lots à bâtir sur la parcelle AA0003 rue Jean Baptiste Lebas pour poser les ouvrages de distribution d'électricité. Les travaux comprennent, conformément au plan joint :

- La pose de deux nouveaux coffrets électriques,
- La pose de deux câbles électrique souterrains basse tension sur 46m et 45m.

Compte tenu de cette intervention sur la propriété communale domaine, ENEDIS propose à la Ville une convention de servitudes reprenant notamment les droits de servitudes consentis à ENEDIS et les droits et obligations du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le projet et autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N°08 : Subventions 2024 aux associations - complément

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2024/26 du 15 avril 2024 fixant les montants des subventions accordées, au titre de l'année 2024, aux associations.

En complément de ces subventions, Monsieur le Maire propose au Conseil d'accorder deux subventions exceptionnelles en soutien au sport de haut niveau :

- La première à l'association du Volley Club. La descente de division de l'équipe de Volley Ball de Cysoing de Nationale 2 à Nationale 3 a entraîné, pour le club, une perte de 35 000€ sur la subvention régionale alors que les déplacements des sportifs demeurent identiques et que les entraînements requièrent toujours la location de salles en plus de celle

identiques et que les entraînements requièrent toujours la location de salles en plus de celle mise à disposition par la Ville. Au-delà de l'appui que la Région et des conseils donnés pour l'organisation de manifestations ou discussions avec la Région et des conseils donnés pour l'organisation de manifestations ou tournois lui permettant d'enregistrer de nouvelles recettes, Monsieur le Maire propose de soutenir l'association en lui attribuant, exceptionnellement, en plus de la subvention de 3 000€ validée par L'Assemblée pour 2024, une subvention supplémentaire de 1 000€,

- La seconde au Hip Hop Cysonien. La troupe Fracture est, en effet, devenue championne de France et est qualifiée pour représenter la France au championnat du monde de Hip Hop organisé à Los Angeles du 27 juillet au 1er août prochains. Le budget identifié pour la préparation et la participation des 15 jeunes danseurs de la troupe est estimé à 30 000€. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accompagner le club dans cette magnifique aventure en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 2 000€ en plus des 1 000€ qui lui ont été accordés par l'Assemblée au titre de subventions 2024. Monsieur le Maire confirme qu'au-delà de la belle aventure vécue, l'association répond toujours favorablement aux sollicitations de la Ville. Ainsi, l'association a participé au festival de la danse le 23 juin dernier et a présenté, pour chacune des tranches d'âges, une démonstration de danse suivie d'une initiation ouverte au public. A l'issue, les compagnies Fractures ont dansé pour le grand plaisir des spectateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions telles que présentées ci-dessous :

Associations	Subventions exceptionnelles proposées
Volley Ball Club Cysoing	1 000€
Hip Hop Cysonien	2 000€
Total des subventions exceptionnelles	3 000€

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire
Benjamin DUMORTIER

Le Secrétaire
Renaud ENNIQUE